CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
la roche sur foron

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 24 JUIN 2026 à 18 h 30 –
Mairie - salle du conseil municipal

N° DCA2026-06-24/10

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;
Claire-Zoé BALAS, Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA, Alain COSTA, Claire POULIN, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ, Virginie VAILLIER, Martine VIX ;
Excusés avec procuration : Patrick BIDAUD (procuration à S. HADDOUR), Jacqueline ODOIX (procuration à A. COSTA), Cyril KERGADALLAN (procuration à A. TOUATAM) ;
Excusé : Marc PATUREL.

Membres votants : 15

Objet : Compte administratif 2025 de la Résidence autonomie les Rocailles du Verger

L'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.
Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.
Monsieur le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Le compte administratif se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2025
Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont de 839 080.31 € et les dépenses de 839 080.31 €. Le résultat de l'exercice est de 0.00€, avec une subvention d'équilibre versée par le CCAS de 171 766.99 €. Compte tenu d'un excédent antérieur reporté de 35 406.41 €, le résultat de clôture s'élève à 35 406.41 €.

Les recettes d'investissement de l'exercice sont de 18 945 € contre 20 332.40 € de dépenses. Compte tenu d'un solde d'exécution antérieur reporté (excédent de financement) de 1 722.56 €, le solde d'exécution global s'élève à 335.06 € (excédent de financement) à fin 2025.

Dépenses de fonctionnement
96% des crédits alloués en dépenses de fonctionnement ont été consommés, soit 839 080 €. Les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport au compte administratif 2024 (//CA24) de 4.4% (+35 378 €).
Le groupe I « dépenses afférentes à l'exploitation courante » représente 25% des dépenses (207 484 €). Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses (hors personnel) qui sont fonction en tout ou partie du niveau d'activité de la résidence. 92% des crédits de ce chapitre ont été consommés. Sachant que 15 000 € de reprise de résultat 2024 avait été inscrite à ce chapitre à titre de provision à conserver, on peut dire que le taux réel de consommation des crédits se situe plus à 98% Le niveau de dépense est en hausse de 20 034 € (+11%) par rapport à 2024. Cette hausse s'explique exclusivement par l'évolution du poste énergies avec la fin du bouclier tarifaire. Les autres postes du chapitre demeurants stables.

Le groupe II « dépenses afférentes au personnel » représente 44% des dépenses, soit 371 468 €. 100% des crédits de ce chapitre ont été consommés. Les dépenses consistent en la refacturation par le CCAS des 12 personnes (8.8 ETP en 2025 stable par rapport à 2024) travaillant à la résidence.

Le groupe III « dépenses afférentes à la structure» représente 31% des dépenses (260 128 €). Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses (hors personnel) qui sont indépendantes du niveau d'activité de la résidence (loyer, entretien et maintenance du bâtiment et des matériels...). Près de 94% des crédits de ce chapitre ont été consommés. Les dépenses sont en hausse de 18 716 € (+7.8%) par rapport à 2024, avec pour principales causes la hausse des coûts d'entretien du bâtiment et des équipements (+10 594€, rénovation de 3 studios et gros travaux sur l'ascenseur), des maintenances (+9 715€ dispositif de téléalarme).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté, s'élèvent à 839 080 €. Les réalisations sont, hors subvention d'équilibre versée par le CCAS, supérieures de 6.2% par rapport aux prévisions (+39 014 €) et en hausse de 4.2% //CA24 (+27 010 €).

Le groupe I « Produits de la tarification » représente 51% des recettes (449 764 €). Ce chapitre regroupe la facturation du « prix de journée hébergement », recette que l'on peut assimiler au loyer. Le paiement est à la charge du résident qui peut bénéficier selon ses ressources d'aides du Département et de la CAF.

En 2025, en moyenne le reste à charge pour les résidents était de 73%. Les 27% restants étant partagés entre le département (20%) et la CAF (7%).

Les réalisations sont supérieures de 6% aux prévisions (+27 465€). Le taux d'occupation en tenant compte des seuls résidents donc sans tenir compte des étudiants logés (52 logements dont 3 dédiés à des étudiants) a été en moyenne sur l'année 2025 de 84%. Le taux d'occupation était de 78% en 2024, 72% en 2023, 82% en 2022 et jusqu'en 2020 le taux d'occupation se situait entre 95 à 97%.

Le groupe II « Autres produits relatifs à l'exploitation » représente 44% des recettes (381 104 €). Ce chapitre regroupe les prestations délivrées aux résidents comme la restauration, la blanchisserie, les locations de caves et garages, ainsi que le forfait autonomie du Département. L'ensemble de ces recettes représente 189 078 € (22% des recettes). Egalement dans ce chapitre budgétaire la subvention d'équilibre du CCAS pour 171 766€ en hausse de 8 367 €//CA24. Hors subvention du CCAS, les réalisations sont supérieures de 12% (+23 390 €)//CA24 et 5% par rapport aux prévisions (+11 439 €) en raison d'une progression du taux d'occupation par rapport à l'année précédente et des loyers des étudiants.

Le groupe III « produits financiers et produits non encaissables » représente 1% des recettes (8 211 €). Ce chapitre correspond à l'amortissement des subventions d'investissement qui vient autofinancer la section d'exploitation.

Le chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » correspond à la part de résultat de 2024 reporté en recette de fonctionnement sur l'exercice 2025, pour un montant de 35 406 € représentant 4% des recettes.

Dépenses d'investissement

L'amortissement des subventions d'investissement s'élève à 8 097 €

Les dépenses d'équipement brut sont de 12 234 €.

Les principales dépenses effectuées en 2025 portent sur :

- Le remplacement de la tourelle d'évacuation des fumées grasses du restaurant pour 11 105 €
- Un réfrigérateur pour 1 130 €

Recette d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées du solde d'exécution antérieur reporté pour 1 722 € (excédent de la section d'investissement en 2024), du FCTVA pour 4 170 € et des dotations aux amortissements pour 14 774 € (autofinancement).

Dettes

Le budget de la résidence ne comporte pas d'emprunt

Synthèse

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	839 080.31	18 945.00
Excédent antérieur reporté	+35 406.41	+1 722.56
Dépenses	-839 080.31	-20 332.40
Résultat de clôture	+35 406.41	
Solde d'exécution		+335.16

Vu le compte de gestion 2025 établi par le Comptable Public,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe de la Résidence autonomie les Rocailles du Verger, conforme en tout point au compte de gestion établi par le Comptable Public.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 24 juin 2026
Le Président,
Benoît CHAMBOURDON

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 02/07/2026
Publié le
Le Président,
Benoît CHAMBOURDON